

273 P NP DM75

Développement durable de l'industrie des gaz
de schiste au Québec

6212-09-001

Les choix énergétiques à privilégier au Québec à l'ère des alternatives durables et renouvelables

Mémoire présenté au BAPE

par

Raymond Gauthier

Résident des Îles de la Madeleine

Audience publique sur le
Développement durable de l'industrie des gaz de schistes au Québec.

Novembre 2010

Présentation

C'est à titre de citoyen des Îles de la Madeleine, qui se documente et s'exprime sur la question de l'énergie depuis 2003, que je désire contribuer à la deuxième partie de l'audience publique sur le *Développement durable de l'industrie des gaz de schistes au Québec*.

J'ai eu l'occasion de participer activement, en 2004, aux audiences du BAPE sur *les enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent*¹ et, en 2005, à une espèce de consultation publique organisée par le MRNF sur la stratégie énergétique du Québec.

Lors des audiences de 2004², les commissaires du BAPE ont volontairement débordé de leur mandat, qui portait essentiellement sur les activités exploratoires (levés sismiques), pour aborder, dans leur rapport, le volet exploitation, reconnaissant ainsi les représentations des citoyens qui reliaient les deux types d'activités complémentaires. Deux des commissaires de l'actuelle audience peuvent en témoigner.

Je me sens donc à l'aise pour démontrer dans ce mémoire que :

- La filière globale du développement des ressources fossiles devrait faire l'objet des audiences publiques actuelles du BAPE ;
- La population du Québec doit avoir l'occasion de débattre des choix énergétiques avant qu'on ne s'engage dans une voie particulière déjà toute décidée à l'avance ;
- Le développement des filières des ressources renouvelables et des technologies alternatives doit être priorisé pour que le Québec consolide son expertise et son leadership en matière d'énergies durables.

¹ BAPE, Rapport 193 : Les enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, août 2004 <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape193.pdf>

² 18 séances publiques ont été tenues à Rimouski, aux Îles-de-la-Madeleine, à Gaspé, à Sept-Îles et à Québec, ce qui a permis à plus de 600 personnes d'assister à l'audience. La commission a reçu 66 mémoires et 44 d'entre eux ont été présentés devant la commission lors des séances publiques de la seconde partie de l'audience.
<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/sismiques/communiques/22-10-04-sismiques.htm>

Avant-propos

Dans un document-synthèse daté du mois d'août 2010, après avoir fait la démonstration par un argumentaire irréfutable que l'aventure nucléaire (projet d'Hydro-Québec relatif à la réfection du réacteur nucléaire Gentilly-2) constitue un mauvais choix, le professeur **Michel Duguay** préconise le développement d'alternatives pour doubler la production électrique d'Hydro-Québec.

« Un précepte fondamental de la science de l'économie est qu'un pays serait sage d'exploiter les domaines où il jouit d'un avantage naturel, affirme-t-il dans sa conclusion. Pour le Québec, aussi bien que pour le reste du Canada, un avantage évident est l'immensité du territoire, ce qui signifie que de vastes ressources d'énergie éolienne et solaire sont potentiellement disponibles. Un calcul simple montre qu'en consacrant seulement un pourcent du territoire terrestre ou aquatique du Québec à l'énergie éolienne, on pourrait doubler la production électrique d'Hydro-Québec. La même chose s'applique au déploiement de panneaux solaires photovoltaïques (PV). »

Michel Duguay, physicien nucléaire et professeur au Département de génie électrique et de génie informatique de l'Université Laval

Dans son livre *L'avenir du Québec passe par l'indépendance énergétique*, le professeur **Normand Mousseau** préconise l'affranchissement de notre dépendance au pétrole.

« En n'utilisant que des technologies disponibles aujourd'hui pour la production d'énergie propre – ce qui ne veut pas dire qu'on doit se contenter des investissements actuels en recherche et développement dans le domaine des énergies alternatives –, le Québec pourrait se sevrer presque complètement de sa dépendance aux hydrocarbures en 10 à 15 ans, et ce, sans difficulté majeure. Il ne manque qu'une direction politique claire et forte pour que la province s'engage résolument sur la voie de l'autosuffisance énergétique. Une direction qui saurait poser le problème correctement tout en engageant une conversation à grande échelle avec la population québécoise sur le sujet. [...]

En visant l'indépendance énergétique, le Québec se donnera les outils pour s'affranchir des fluctuations mondiales des prix de l'énergie et de leur poids sur son économie. Il pourra même bénéficier de la crise s'il relève le pari de devenir un grand producteur d'énergie propre. La mise en place d'un tel projet servira, de plus, à développer un savoir-faire unique et à inventer des modèles de gestion et de développement ainsi que de nouvelles technologies qui redonneront le goût du risque à une société sclérosée par une série de crises financières et politiques et par des dirigeants sans envergure. »

Normand Mousseau, physicien et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en physique numérique de matériaux complexes à l'université de Montréal

Dans son livre *Vivre après le pétrole, mission impossible ?*, le professeur **Gaétan Lafrance** écrit :

« Les prévisions sont claires. D'ici 15 à 20 ans, peut-être avant, l'humanité aura consommé la moitié des réserves ultimes de pétrole. À peine une décennie plus tard, le portrait sera semblable pour le gaz naturel.

La vie après le pétrole est difficilement imaginable, non pas tant à cause du manque d'alternatives techniques, économiques et physiques, mais en raison de la rigidité des comportements sociaux et des structures organisationnelles. La mollesse généralisée de la communauté internationale devant le principal problème à résoudre en ce XXI^e siècle, gérer la décroissance des combustibles fossiles, fait peur. Car, au niveau mondial, on ne peut pas modifier très rapidement et très significativement la contribution des grandes énergies sans changer le rapport énergie-société. Le premier paramètre des scénarios de transition vers un âge de l'énergie moins dépendant des combustibles, on l'aura compris, est le système de valeurs des générations d'humains qui vivront dans ce XXI^e siècle, et surtout de celle qui est en première ligne : la nôtre. »

Gaétan Lafrance, docteur en génie et titulaire à l'INRS (Université du Québec), professeur associé au GREEN (Université Laval) et expert international en énergie

Le physicien consultant et auteur du livre « *Rouler sans pétrole* » **Pierre Langlois** déclare, dans une analyse assortie de 35 recommandations qu'il a rédigées pour le compte du Réseau des ingénieurs québécois :

« La Suède montre la voie à suivre, car ce pays a décidé d'éliminer le pétrole de son portefeuille énergétique d'ici 2030.

Sans aller aussi loin que la Suède, nous estimons qu'il serait judicieux, pour les transports routiers, de réduire notre consommation de pétrole de 30 % d'ici 2020 et de 60 % d'ici 2030. Les raisons sont multiples. Tout d'abord, pour respecter nos engagements de réduction de 20 % des gaz à effet de serre à l'horizon 2020, par rapport à 1990. Par ailleurs, la réduction de 30 % de notre consommation de pétrole que nous proposons pour 2020 contribuera à diminuer les fuites de capitaux reliées à l'achat de pétrole à l'extérieur de la province, sachant que le prix a de fortes chances de s'emballer dans la prochaine décennie. Il ne faut pas voir ce défi comme une punition qu'on s'impose mais plutôt comme une excellente opportunité de s'enrichir, tout en léguant un monde plus durable à nos enfants et petits enfants. »

Pierre Langlois, physicien et vulgarisateur, consultant, auteur et conférencier

Je ne suis pas un expert en énergie. J'appuie cependant mes propos sur des expertises reconnues.

Les choix énergétiques à privilégier au Québec à l'ère des alternatives durables et renouvelables

Mémoire présenté au BAPE par Raymond Gauthier
Novembre 2010

La filière des hydrocarbures

**Même si les élus et les industriels ont le vent³ dans les voiles,
Ce n'est pas le choix à privilégier pour le Québec**

Énoncé 1

C'est la filière globale du développement des ressources fossiles qui devrait faire l'objet des audiences publiques actuelles du BAPE

À mon avis, on ne devrait surtout pas morceler, comme on l'a fait jusqu'à présent, le débat public entourant la mise en place d'une industrie qui, en bout de ligne, génère des produits de même nature, des énergies d'origine fossiles et autres produits dérivés : **qu'il s'agisse d'extraction de ressources gazières ou pétrolières, en milieu terrestre ou en milieu marin, c'est la filière globale des hydrocarbures qui devrait être soumise à la compétence du BAPE.** Cela permettrait – via des échanges ouverts entre les promoteurs, les scientifiques, les environnementalistes, les citoyens et les groupes d'intérêts –, d'obtenir des éclairages diversifiés et une vision intégrée. Des questions demeurent sans réponses relativement au développement de ce type de ressources non renouvelables ; de leur pertinence dans une optique de développement durable ; de leurs impacts positifs et négatifs sur les écosystèmes et sur les êtres vivants dont nous sommes. Y répondre est un préalable afin de bien asseoir les choix de société et de les assumer en connaissance de cause.

J'ai la conviction qu'on ne peut dissocier la question du développement d'une industrie d'exploitation du gaz de schiste de celle du développement d'une industrie d'exploitation des hydrocarbures extracôtiers dans le golfe du Saint-Laurent, ni de celle de l'exploitation conventionnelle de gisements de gaz naturel dans le sous-sol des Îles de la Madeleine. À titre citoyen, je réclame donc un débat public élargi pour susciter une volonté politique de gestion intégrée de la filière du développement des ressources fossiles qui prenne en compte, en regard du contexte planétaire actuel, l'ensemble des milieux et des populations concernés. Pour les raisons suivantes :

- Le préjugé favorable du gouvernement, son apparente connivence avec l'industrie et leur commun empressement à aller de l'avant dans l'exploration-exploitation du gaz de schiste dans les Basses-terres et le tronçon fluvial du Saint-Laurent ;
- Le refus obstiné du gouvernement de décréter pour ces secteurs le moratoire réclamé par les organismes environnementaux, la population et l'opposition parlementaire ;
- Le morcellement des évaluations environnementales stratégiques (ÉES) pour ce qui est de la mise en valeur des hydrocarbures extracôtiers de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent, alors que les écosystèmes des quatre secteurs sont interreliés et interdépendants ;
- L'octroi clandestin d'un permis d'exploration gazière sur un territoire aussi fragile que celui des Îles de la Madeleine et l'intention du prospecteur d'y effectuer prochainement des forages, en conformité avec l'abominable loi des mines ;
- La connivence du gouvernement et de l'opposition officielle sur la nécessité de développer à toute vapeur la filière des hydrocarbures sous prétexte d'assurer l'indépendance énergétique du Québec ;

³ Le vent pourrait être autrement plus profitable à l'ensemble des Québécois.

- La quasi unanimité⁴ de l'Assemblée nationale à réclamer du fédéral un traitement équitable à celui de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse pour officialiser la compétition interprovinciale dans la course effrénée aux forages dans le golfe du Saint-Laurent ;
- La vulnérabilité des écosystèmes, de la faune marine et des populations des cinq provinces riveraines qui en dépendent : « *La mer joint les régions qu'elle sépare.* »⁵

Voilà ce qui me préoccupe au plus haut point et m'incite à exiger que le mandat et les audiences du BAPE questionnent et recouvrent le dossier des hydrocarbures dans son ensemble : développement de l'industrie du gaz de schiste dans les Basses-terres, du gaz naturel conventionnel aux Îles de la Madeleine, du pétrole et du gaz naturel extracôtiers dans l'ensemble du Saint-Laurent, incluant son estuaire et son golfe.

VOIR ANNEXE 1, p.11 : *Le contentieux Québec / Terre-Neuve démontre la nécessité d'une gestion intégrée des ressources du golfe du Saint-Laurent*, 21 Octobre 2010

Énoncé 2

La population du Québec doit avoir l'occasion et prendre le temps de débattre des choix énergétiques avant qu'on ne s'engage dans une voie particulière déjà toute décidée à l'avance

L'élaboration, en 2004-2005, de la stratégie énergétique du Québec par le MRNF ne peut être citée comme un modèle d'exercice favorisant la participation de la population. Cette manœuvre à laquelle j'ai participé de bonne foi m'est apparue plutôt comme un simulacre de consultation populaire. Il y avait, bien sûr, la possibilité de présenter comme je l'ai fait un mémoire. La suite : une consultation bidon en ligne, où plein de gens – encouragés à le faire par la chaîne de grandes surfaces Cosco – réclamaient que le gouvernement autorise la vente d'essence à rabais par des essenceries sous cette enseigne. Stratégie énergétique oblige !

Au cours des dernières années, des événements loufoques – mais pourtant véridiques – pourraient ressembler à une légende urbaine pour des observateurs étrangers de la scène québécoise : la distribution dans le plus grand secret de permis à rabais à des entreprises proches du gouvernement, suivie plus récemment par les invasions barbares de l'industrie gazière-pétrolière s'arrogeant les droits qu'une loi toute aussi inique qu'archaïque leur accorde ; enfin l'improvisation avec laquelle les politiciens et promoteurs ont fait face à l'indignation des communautés agressées. Démonstration flagrante d'une stratégie énergétique à la petite semaine ! Quand une chose ne marche pas, par exemple les projets Suroît ou Rabaska, on sort un nouveau lapin du chapeau, talem ! le gaz de schiste.

C'est pourtant ce qui s'est passé et ce qui continue à se dérouler en cette Laurentie revisitée par des matamores, depuis les Basses-terres jusque dans le golfe du Saint-Laurent. Partout où cela se passe, les populations locales se retrouvent devant des faits accomplis et devraient assumer des décisions qui les concernent et les affectent sans mot dire : sans maudire leurs agresseurs déguisés en distributeurs de jobs et de richesses ! Partout sur ce vaste territoire, les occupants légitimes sont dépossédés de leur sous-sol et risquent même l'expropriation, comme à Malartic, puisque c'est la même loi des mines qui prévaut et donne plus de droits aux agresseurs qu'à leurs victimes.

⁴ Seul le député de Québec Solidaire, Amir Khadir, a osé rompre l'unanimité.

⁵ Alexander Pope, poète et philosophe anglais (1688-1744)

Qui a donné le go aux entreprises de prospection ? Un gouvernement démocratiquement élu pour protéger les intérêts collectifs des citoyens, mais qui s'est plutôt mis au service des intérêts privés de corporations avides de profits vite faits. Un gouvernement qui met les gens devant des faits accomplis sans qu'il n'en aie reçu le mandat et qui refuse obstinément de tenir compte de ce qui lui est signifié massivement par les citoyens. La consultation en amont ? Connait pas !

C'est mettre la charrue devant les bœufs. On s'installe et après on fait semblant de demander la permission aux gens chez qui on vient d'emménager !

Avant de procéder à des chambardements qui, de toute façon, vont affecter la vie des citoyens et comportent des risques pour leur santé et leur sécurité, un gouvernement responsable décréterait un moratoire sur toute la filière des hydrocarbures, pour permettre de faire le point de façon indépendante et exhaustive. Permettre à tous les intervenants concernés d'exposer leurs points de vue, d'envisager les scénarios de remplacement et d'influencer les choix en fonction de l'intérêt public.

Les jeux sont faits, les dés sont pipés : le gouvernement a déjà mis la table et les convives y sont déjà bien installés. Le bon peuple, tenu à l'écart, va devoir les regarder s'empiffrer. Ce sont eux les maîtres chez-nous !

VOIR ANNEXE 2, p.12 : [Sondage Senergis-Le Devoir - L'opposition au gaz de schiste grandit](#)

Dans le groupe de personnes qui suivent ce débat public, le pourcentage des opposants est encore plus élevé, soit à 67 %. Ce groupe d'opposants est trois fois plus important que celui des personnes informées et favorables (23 %).

VOIR ANNEXE 3, p.12 : [GAZ DE SCHISTE : LES TROIS-QUARTS DE LA POPULATION QUEBÉCOISE SONT D'AVIS QUE LE GOUVERNEMENT DEVRAIT SUSPENDRE TOUTE EXPLORATION](#)

76% des Québécois croient que le gouvernement devrait suspendre toute exploration jusqu'à ce que des études aient été menées sur les impacts de ce type d'exploitation.

Énoncé 3

Le développement des filières de ressources renouvelables et des technologies alternatives doit être priorisé pour que le Québec consolide son expertise et son leadership en matière d'énergies durables

Lorsqu'on affirme que la priorité du gouvernement québécois doit être d'investir ailleurs que dans les énergies fossiles, en considération du contexte planétaire actuel, ce n'est pas rêver en couleur, ce n'est pas vouloir empêcher le développement, ce n'est pas s'opposer à la création d'emplois bien rémunérés. Au contraire. Le problème de manque de vision et de préoccupation envers l'intérêt public n'est pas du côté des promoteurs d'énergies alternatives, comme certains le prétendent. Les planificateurs de l'avenir énergétique du Québec n'ont qu'à se regarder sérieusement pour constater qu'ils sont en panne sèche.

VOIR ANNEXE 4, p.13 : **Quelques pistes d'énergies renouvelables pour Hydro-Québec et son actionnaire unique**

La voie est pourtant tracée par des penseurs, des experts et ce parcours soutenu par des militants ainsi qu'une partie de plus en plus importante de la population. C'est la volonté politique, plutôt ambiguë et contradictoire, qui n'est pas au rendez-vous de l'histoire.

Le gouvernement du Québec doit décréter sans délai un moratoire pour arrêter le développement d'une industrie rétrograde et permettre d'envisager des choix censés, qui correspondent davantage à ses prétentions de leader en énergies renouvelables. Le

soutien démesuré déjà accordé (soutien financier important⁶, conditions avantageuses et suspectes, processus occulte de délivrance de permis, congés de redevances), est regrettable mais corrigible. Il lui faut investir dans de vastes programmes d'efficacité énergétique et dans le développement décentralisé des énergies renouvelables, au bénéfice de toutes les régions du Québec et à l'avantage de tous les Québécois.

La meilleure façon pour nous Québécois de demeurer maîtres chez-nous, c'est de réduire dans les meilleurs délais notre dépendance aux énergies fossiles et de stimuler notre économie en soutenant plutôt les filières industrielles québécoises de véhicules électriques et des biocarburants de deuxième génération. Notre dépendance excessive, qui rend le Québec vulnérable dans la perspective du pic pétrolier, peut et doit être remplacée par la substitution progressive d'énergies produites à même les ressources renouvelables abondantes et diversifiées sur notre vaste territoire. Les véritables ressources énergétiques québécoises qui font notre renommée ne sont pas fossiles ; elles sont d'abord hydrauliques et peuvent être progressivement et avantageusement majorées par des ressources complémentaires (éoliennes, photovoltaïques, biomasse, géothermique, thermodynamique, marémotrices, etc.) en passant par l'économie d'énergie via la réduction de consommation et du gaspillage. Il faut évidemment une volonté politique audacieuse pour associer la population à un tel virage vert et pour prendre de court collectivement la prévisible crise mondiale de l'énergie, tout en accédant à un leadership international en énergies durables.

Notre longueur d'avance en hydroélectricité nous avantage actuellement. Qu'on pense, par ailleurs, à l'énorme capacité de stockage d'énergie éolienne des réservoirs hydroélectriques, au stockage thermique pour le chauffage domestique ou sous forme électrique dans des batteries de haute capacité ; celles-ci sont en constant développement pour les voitures électriques branchables.

« *Le concept du «réseau intelligent» se développe dans les firmes d'ingénierie afin de pouvoir accommoder les sources fluctuantes d'électricité. Suivant le besoin, le réseau intelligent pourra aller stocker chez les clients de l'énergie électrique quand elle est en surplus, ou aller en chercher en puisant dans les batteries du client quand il en manque* », constate le professeur Michel Duguay. Il soutient que les 800 emplois qu'on voudrait protéger au Québec en investissant 8 G\$ dans une centrale obsolète (Gentilly 2), se comparent aux 30 000 emplois que l'Ontario pourra générer en misant le même montant dans les énergies renouvelables, pointées sur l'avenir.

Dans le cadre du congrès annuel de l'Association canadienne de l'énergie éolienne (CanWEA), qui se tenait cette année à Montréal du 1^{er} au 3 novembre, des organisations environnementalistes (notamment Greenpeace, Équiterre, l'AQLPA) ont salué chaleureusement *l'objectif ambitieux mais réalisable de CanWEA d'ajouter 8000 MW d'éolien au Québec entre 2015 et 2025 dans le cadre d'une stratégie pour rendre le Québec très largement indépendant des énergies fossiles d'ici 2030. « C'est ça la véritable indépendance énergétique qui pourrait permettre au Québec d'économiser 2 milliards de dollars annuellement pour le gaz importé de l'Alberta ainsi que les coûts d'environ 2 milliards de dollars de la centrale nucléaire de Gentilly », conclut Éric Darier. « Le Québec peut faire plus en éolien. D'ailleurs, l'Ontario dépasse largement le Québec, avec déjà plus de 1200 MW d'éolien installé. Le Québec en compte actuellement 663 MW », note Steven Guilbeault d'Équiterre.*

[Les énergies renouvelables : une solution pour le Québec](#)

⁶ Un récent article du Globe and Mail fait référence au scandale des subventions aux énergies fossiles et notamment aux compagnies pétrolières dans le monde.

<http://license.icopyright.net/user/viewFreeUse.act?fluid=MTA3MjY0OTk%3D>

L'Agence internationale de l'énergie (qui n'est pourtant pas un groupe environnemental) déplore que les pays du G20 octroient annuellement 132 milliards de \$ en subvention aux compagnies des énergies fossiles.

« Pour André Bélisle, président de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, la «vision» présentée par la CanWEA « confirme encore une fois qu'il est plus qu'urgent pour le gouvernement du Québec de revoir sa Stratégie énergétique 2006-2015 pour se fixer des objectifs beaucoup plus ambitieux en terme de production éolienne et se libérer de sa dépendance aux combustibles fossiles. La démonstration de l'énorme potentiel éolien du Québec est à nouveau faite, et le gouvernement du Québec doit cesser de marginaliser l'éolien au profit d'énergies polluantes comme le gaz de schiste, a ajouté M. Bélisle. En développant son potentiel éolien à sa juste mesure, le Québec pourrait réduire significativement ses émissions de gaz à effet de serre en plus d'aider les provinces et les états voisins à faire de même.» [L'éolien gonflerait le portefeuille énergétique du Québec](#) Le Devoir
VOIR ANNEXE 5, p.14 : [2025 – La force du vent : Une stratégie pour le Québec](#)

Le gouvernement, qui fait fausse route, doit changer de cap en renonçant de poursuivre son itinéraire et son soutien à l'industrie gazière et pétrolière. Il doit changer de paradigme et plutôt véhiculer avec détermination son parti pris du côté des industries d'avenir, en faveur du déploiement d'un réseau de transports terrestres à même notre potentiel sous-utilisé de ressources renouvelables québécoises : celles de la mobilité électrique et des biocarburants 2G.

« En plus de réduire les fuites de capitaux pour acheter du pétrole à l'étranger, on pourrait **stimuler notre économie en soutenant une filière industrielle québécoise des véhicules à motorisation électrique et une autre filière industrielle des biocarburants de deuxième génération**. Il suffirait de miser sur nos points forts : les batteries Li-ion très sécuritaires à recharge rapide et à très longue durée, les moteurs électriques compacts, légers et à haute efficacité, la construction de véhicules pour le transport collectif, l'aluminium, la biomasse et les biocarburants de deuxième génération par gazéification. Il faudrait mettre à profit ces leviers économiques, et attirer des entreprises qui pourraient s'y greffer. La mise sur pied de projets de démonstration technologique constituerait un atout mobilisateur. On peut penser à la conception d'un autobus électrique biberonné québécois, de même qu'au développement d'un monorail rapide à moteurs-roues. Nous pourrions également mettre en place une industrie des véhicules convertis, et attirer l'implantation d'usines de batteries Li-ion sur notre territoire.

Et pour appuyer tous ces développements, nos chercheurs universitaires pourraient renforcer leurs collaborations avec l'industrie de la mobilité électrique et des biocarburants 2G, via le déploiement d'un réseau d'excellence québécois en transports terrestres avancés, subventionné adéquatement.

Que de beaux défis technologiques stimulants pour nos ingénieurs québécois, qui vont prendre, bien entendu, une part particulièrement active dans l'accomplissement de cette révolution imminente, et qui devront être soutenus pour y arriver. » PROPOSITIONS POUR ENGAGER LE QUÉBEC SUR LA VOIE DE LA MOBILITÉ DURABLE, RéseauIQ.

[Transports: les ingénieurs québécois veulent réduire la consommation de pétrole de 30%](#) Le Devoir

« Il existe différents systèmes de malus-bonus, expérimentés avec succès notamment en France et en Suède, où le système a rapidement enrayeré l'achat de gros et luxueux véhicules énergivores. En vertu de ce système, les propriétaires de véhicules sont taxés ou détaxés en fonction de la consommation et des émissions de gaz à effet de serre (GES). C'est l'argent du «malus» imposé proportionnellement aux émissions des véhicules qui finance la subvention accordée par ailleurs aux propriétaires des véhicules les plus verts. Pour l'État, le bilan de l'opération est neutre fiscalement. »

[Expansion du parc automobile au Québec - Les écologistes réclament d'urgence un bonus-malus](#) Le Devoir

Jusqu'à quel point le gouvernement du Québec, qui se targue d'être un leader dans le domaine de l'énergie verte, est-il prêt à le démontrer clairement, par des gestes qui confirment ses intentions ? La façon la plus convaincante de le faire consisterait à décider

de laisser dormir (ou plutôt en banque pour les générations futures), sous les Basses-terres et au fond du golfe du Saint-Laurent, des réserves considérables d'énergies fossiles, afin de privilégier les énergies renouvelables sur son territoire et, du même coup, contribuer à la réduction significative des émissions de GES. Un précédent existe de ce genre de vision : l'Équateur a décidé de ne pas exploiter d'importants gisements sur son territoire, préférant préserver la forêt amazonienne et ainsi contribuer à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. ([Leaving oil in the ground to fight climate change](#))

Conclusion

Le *Développement durable de l'industrie des gaz de schistes au Québec* est, selon moi, une vue de l'esprit.

À propos du développement durable (Extrait du site du MDDEP)

« Le Québec, par l'adoption de sa [Loi sur le développement durable](#), apporte sa propre définition du développement durable laquelle met l'accent sur nos façons de faire en insistant sur un facteur de durabilité important : notre capacité à apprécier nos actions de manière globale par-delà les frontières disciplinaires. Au Québec, le développement durable s'entend donc d'« un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »

Objectifs

Repenser les rapports qu'entretiennent les êtres humains entre eux et avec la nature est une aspiration que partage un nombre grandissant de femmes et d'hommes. Ils posent un regard critique sur un mode de développement qui, trop souvent, porte atteinte à l'environnement et relègue la majorité de l'humanité dans la pauvreté. Le développement durable est issu de cette idée que tout ne peut pas continuer comme avant, qu'il faut remédier aux insuffisances d'un modèle de développement axé sur la seule croissance économique en reconsidérant nos façons de faire compte tenu de nouvelles priorités. Il faut donc :

- **Maintenir l'intégrité de l'environnement** pour assurer la santé et la sécurité des communautés humaines et préserver les écosystèmes qui entretiennent la vie;
- **Assurer l'équité sociale** pour permettre le plein épanouissement de toutes les femmes et de tous les hommes, l'essor des communautés et le respect de la diversité;
- **Viser l'efficacité économique** pour créer une économie innovante et prospère, écologiquement et socialement responsable.

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/definition.htm>

Il y a loin de la coupe aux lèvres.

Le Ministre responsable du MDDEP – qui s'affiche de façon conflictuelle promoteur avec sa collègue du MRNF du projet de développement de la filière des hydrocarbures, dans les Basses-terres et le golfe du Saint-Laurent et sur le territoire des îles de la Madeleine – s'apprêterait-il à alléger la définition du développement durable de son ministère, afin de faciliter la tâche de l'industrie dans la réalisation de cet objectif élevé et contraignant ?

**Le développement durable de l'industrie des énergies et de la mobilité durables :
c'est là le meilleur choix à privilégier pour le Québec.**

Raymond Gauthier
Résident des Îles de la Madeleine

Annexe 1

L'impact sur l'environnement du golfe est-il différent de celui sur l'estuaire?

Le contentieux Québec / Terre-Neuve démontre la nécessité d'une gestion intégrée des ressources du golfe du Saint-Laurent

La motion de l'Assemblée nationale démontre qu'il est impossible pour une province d'exploiter seule les ressources pétrolières et gazières du golfe alors que l'ensemble des provinces riveraines risquent d'être affectées par cette activité. Au-delà de la question de la souveraineté des ressources du gisement Old Harry mise de l'avant dans la résolution, c'est l'ensemble de la gestion du golfe qui est en jeu.

- Terre-Neuve ne peut légitimement exploiter cette ressource sans consulter les provinces qui doivent en subir les risques, mais à l'opposé, le Québec ne peut étendre son moratoire à l'ensemble du golfe sans l'appui des autres provinces. De toute évidence nous nous trouvons dans une impasse. Nous en appelons aux gouvernements fédéral et provincial concernés de définir un modèle de gestion intégrée du golfe, affirme Karel Mayrand, directeur général pour le Québec de la Fondation David Suzuki au Québec.
- À cet égard, l'intention du Québec de se doter d'un office extracôtier inquiète. Il ne fera qu'accroître le morcellement de la gestion du golfe tout en étant totalement inadéquat pour assurer un développement durable des ressources : On retrouve dans ce type d'office semi-indépendant plusieurs lacunes étant la source de la catastrophe du golfe du Mexique : absence de contrôle direct des élus, problèmes d'imputabilité et de reddition de comptes, proximité avec l'industrie, mandat prioritaire de promotion des activités pétrolières, connaissances scientifiques déficientes, explique Christian Simard, directeur général de Nature Québec. Si le Québec souhaite assurer le développement durable du golfe, il doit s'en donner les moyens, a-t-il ajouté.
- Rappelons que l'évaluation portant sur l'estuaire du Saint-Laurent a démontré les impacts négatifs de l'exploitation des hydrocarbures sur les communautés et les écosystèmes de la région. L'intention de Québec d'attendre la finalisation des évaluations environnementales stratégiques est certes louable, toutefois l'expérience nous a appris que l'estuaire et le golfe sont des écosystèmes intimement liés – ce qui est bon pour l'estuaire sera probablement applicable pour le golfe. D'autant plus que Québec n'a toujours pas entrepris de démarches sérieuses pour compléter son réseau d'aires marines protégées, tel que le recommandait le BAPE en 2004, de commenter Patrick Nadeau, directeur général de la SNAP Québec.
- Plusieurs communautés maritimes, dont les Îles-de-la-Madeleine, qui dépendent du golfe pour leurs activités socio-économiques ont fait entendre leurs inquiétudes et préoccupations au cours des derniers mois quant à l'exploration et l'exploitation en haute mer dans cette région. Ces communautés doivent aussi être consultées dans le cadre d'une gestion intégrée du golfe, ajoute Danielle Giroux, présidente d'Attention Fragiles.

Source : [Quatre groupes environnementaux accueillent favorablement la résolution de l'Assemblée Nationale du Québec sur le gisement Old Harry](#) (Fond. David Suzuki)

- Au Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM) à Tadoussac, son président Robert Michaud explique que le golfe du Saint-Laurent fait partie de l'habitat du rorqual bleu de l'Atlantique du Nord-Ouest: « C'est donc l'habitat acoustique qui risque d'être modifié pour cette baleine placée sous le statut d'espèce en voie de disparition en 2002 par le Comité sur les espèces en péril au Canada (COSEPAC) ». Comme tous les mammifères marins, le rorqual bleu utilise l'ouïe pour se nourrir, communiquer et se reproduire. « Notre responsabilité est de prévenir la disparition du plus grand animal de la planète », ajoute Robert Michaud. Il rappelle que « depuis les années 1970, des levés sismiques ont été effectués dans le Saint-Laurent et au large des côtes atlantiques sur des milliers de kilomètres. Peut-on les considérer responsables de son non-rétablissement? Cette espèce est placée sous la Loi des espèces en péril (LEP) au Canada qui doit garantir son habitat et sa protection ».

Source : [Gisement pétrolier Old Harry: les députés québécois votent pour la suspension des permis d'exploration](#) (Baleine en direct)

Annexe 2

Sondage Senergis-Le Devoir - L'opposition au gaz de schiste grandit

L'industrie des gaz de schiste perd du terrain dans l'opinion publique, selon un sondage Senergis exclusif au Devoir, réalisé entre le 9 et le 16 octobre avec les marges d'erreur habituelles. En effet, ce sondage indique qu'un Québécois sur deux se dit désormais «défavorable» au développement des gaz de schiste, comparativement à 35 % lors du sondage Senergis-Le Devoir de septembre dernier. Le nombre de personnes favorables à cette filière énergétique se situe à 17 %, soit à peu près au niveau mesuré en septembre, qui était de 14 %.

Selon l'analyse de la maison Senergis, dans le groupe de personnes qui suivent ce débat public, le pourcentage des opposants est encore plus élevé, soit à 67 %. Ce groupe d'opposants est trois fois plus important que celui des personnes informées et favorables (23 %).

(Le Devoir, 2010-10-22)

Annexe 3

GAZ DE SCHISTE : LES TROIS-QUARTS DE LA POPULATION QUEBÉCOISE SONT D'AVIS QUE LE GOUVERNEMENT DEVRAIT SUSPENDRE TOUTE EXPLORATION

Publié le 14 oct. 2010

Montréal, le 14 octobre 2010 – Alors que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) vient de terminer ses premières séances de consultations sur les impacts de l'exploitation des gaz de schiste, un sondage mené par Léger Marketing pour le compte d'Équiterre démontre que 76% des Québécois croient que le gouvernement devrait suspendre toute exploration jusqu'à ce que des études aient été menées sur les impacts de ce type d'exploitation.

Le sondage a été mené du 4 au 6 octobre 2010, soit avant que plusieurs experts, dans le cadre des consultations, n'indiquent que la création d'emplois et les retombées économiques seraient moins importantes que prévues, et qu'ils ne soulignent que les impacts environnementaux de cette industrie sont encore très peu connus. « On peut penser qu'à la lumière de ces nouvelles informations, encore plus de Québécois miseraient sur la prudence », estime Steven Guilbeault, coordonnateur général adjoint d'Équiterre.

(Équiterre, 2010-10-14)

Annexe 4

Quelques pistes d'énergies renouvelables pour Hydro-Québec et son actionnaire unique (compilation personnelle)

Énergies Éoliennes :

- Éoliennes terrestres
- Éoliennes offshore (extracôtières)

Énergies solaires :

- Photovoltaïques (panneaux solaires)
- Thermodynamique (centrale solaire)

Énergies terrestres :

- Géothermie à haute énergie (production d'électricité)
- Géothermie de basse énergie (réseau de chauffage urbain)
- Géothermie de très basse énergie (pompe à chaleur - chauffage et climatisation individuelle)

Énergies marines :

- Hydroliennes (courants marins)
- Énergie des vagues
- Usine marémotrice
- Énergie thermique (eau-air pour système de climatisation)
- Biocarburants (méthyle à partir de micro algues)

Valorisation de la biomasse : matières organiques d'origine végétale (algues incluses), animale ou fongique

- Biomasse forestière (combustion)
- Biogaz (méthanisation), biocarburants (2^e & 3^e génération) à partir des résidus agricoles, des cultures énergétiques et des déchets urbains

Récupération des hydrates de méthane des réservoirs naturels :

- Du pergélisol
- Du fond des fonds marins
- Du fond des réservoirs des grands barrages (?)

Économie d'énergie : mesures et gestes pour la réduction de consommation et du gaspillage

- Chauffage et isolation
- Eau chaude (système et utilisation)
- Éclairage
- Électroménagers
- Petits appareils

Annexe 5

[2025 La Force du vent : une stratégie pour le Québec](#)

Document présenté dans le cadre de l'ouverture de son 26e Congrès annuel et salon professionnel à Montréal.

Un objectif de 8 000 MW répartis sur une période de dix (10) ans offrira un signal clair aux intervenants de l'industrie quant aux intentions du gouvernement face à l'éolien.

[...] Conclusion

Le Québec peut compter sur un potentiel éolien qu'il a à peine entrepris d'exploiter. Dans un contexte de lutte aux changements climatiques et de restructuration économique, le développement de ce potentiel doit faire partie d'une stratégie axée prioritairement sur l'utilisation des énergies renouvelables et sur l'efficacité énergétique ainsi que sur le développement d'une industrie de l'environnement et des technologies vertes.

*L'objectif d'ajouter **8 000 MW d'énergie éolienne à l'horizon 2025** s'inscrit dans la continuité des actions entreprises par le gouvernement québécois depuis le début des années 2000. Cet objectif est réalisable moyennant une volonté politique clairement exprimée de faire de l'éolien un pilier du développement énergétique et industriel du Québec au bénéfice des régions et des consommateurs québécois. En misant sur la complémentarité entre l'éolien et l'hydroélectricité, il est possible d'assurer une diversification du portefeuille énergétique du Québec sans compromettre la sécurité d'alimentation des consommateurs.*

Le développement de ces nouveaux projets devra cependant se faire dans le respect et avec le support des communautés d'accueil de façon à susciter l'adhésion des partenaires locaux. L'acceptabilité sociale constitue dorénavant un enjeu primordial de tout projet de développement énergétique; elle est au cœur des préoccupations de CanWEA qui en a fait un élément important de sa vision pour l'an 2025.

«Nous croyons qu'il est essentiel que le gouvernement du Québec explore de nouvelles avenues pour le développement de l'énergie éolienne au-delà de 2015, dans l'objectif de procurer un bénéfice à long terme aux promoteurs et industries de l'éolien et de les inciter à investir au Québec», a expliqué le président de CanWEA, Robert Hornung. Le développement accru de l'énergie éolienne peut également soutenir les objectifs du Québec en vue d'accroître l'électrification de l'économie et augmenter l'exportation de l'électricité.»

(Site de [CanWEA](#))